

RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2022

Convocation : 8 Septembre 2022

Affichage : 16 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Antoinette COLARD).

Secrétaire de séance : HENRY Jean-François.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 6 juillet 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

PLU INTERCOMMUNAL

Stéphane BARBÉ effectue un bref compte-rendu de l'état d'avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les travaux en cours concernent le zonage des parties à urbaniser pour les maisons d'habitation. La suite des travaux concerne les zones d'activités, à voir avec les services de la communauté d'agglomération, compétente en matière d'aménagement des zones artisanales et commerciales.

Le dernier volet concernera la partie environnementale du PLUI, et viendra compléter le plan.

La mise en service de ce nouveau document d'urbanisme est toujours espérée pour fin 2023.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement et d'Information des Demandeurs de Logements Sociaux.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Faciliter la prise en compte des demandes en proposant un système d'enregistrement des demandes, unique et partagé sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Renforcer l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux en organisant avec l'ensemble des partenaires un service d'accueil et d'information coordonné et lisible.
- Mettre en place un système de cotation de la demande afin de proposer aux membres des commissions d'attribution un outil d'aide à la décision.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement avec l'intercommunalité devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération.

La proposition de répartition est de 80% pour la commune et 20% pour la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

L'argent issu de la taxe d'aménagement sera affecté au budget utilisé pour l'attribution des fonds de concours, afin d'être redistribué aux communes qui investissent.

SCOLAIRE : BILAN DE LA RENTRÉE

La rentrée s'est bien passée dans l'ensemble, 189 enfants y sont inscrits, répartis en huit classes.

En ce qui concerne la cantine, les travaux étaient terminés à temps, le nouveau matériel a pu être utilisé dès le premier jour d'école. 179 enfants sont inscrits à la cantine.

A compter des prochaines vacances, les repas du centre de loisirs ne seront plus fournis par la société API, mais confectionnés par le personnel communal avec ces nouveaux équipements. Il en sera de même prochainement pour les repas du centre de loisirs le mercredi.

Des conseillers parents d'élèves regrettent de n'avoir pas pu accompagner leurs enfants dans la cour d'école le jour de la rentrée comme c'était le cas auparavant, hors contexte COVID. La remarque sera remontée par les élus au conseil d'école.

CANTINE SCOLAIRE : VENTE D'ÉLÉMENTS DE L'ANCIENNE CUISINE

La friteuse a trouvé acquéreur pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente trois nouveaux éléments :

- Bain Marie : 150 €
- Fourneau avec feux : 150 €
- Fourneau avec plaque chauffante : 150 €

La première offre au montant demandé sera acceptée.

AUGMENTATION DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Sur la demande de Laurent BASNIER, une discussion s'engage sur l'impact financier des différentes augmentations subies par la commune.

- En premier lieu, les énergies : les augmentations sur l'électricité, le gaz et le carburant ont un impact significatif sur le budget communal. Par comparaison avec les années 2020 et 2021, au même moment de l'année, l'augmentation des coûts et d'environ 20%.
- Ensuite, l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, qui est la composante du calcul du salaire des fonctionnaires et des élus, génère un surcoût estimé de 8800 € sur le budget 2022 et un surcoût d'environ 17500 € sur une année complète.
- Le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères implique également une forte augmentation, car ce poste passe de 955 € à 2550 €, soit une augmentation de 160 %.

Afin de minimiser l'impact de ces augmentations sur le budget communal, la commune compte mettre en place des mesures en matière d'économie d'énergie :

- État des lieux de tous les modes de chauffage des bâtiments communaux,
- Pose de programmateurs,
- Extinction du chauffage de l'école à chaque période de vacances scolaires,
- Suppression des cale-portes au groupe scolaire afin d'éviter de chauffer l'extérieur,
- Limiter le fonctionnement des deux ballons d'eau chaude en cantine lorsqu'un seul peut suffire, notamment lors des vacances,
- Éteindre plus tôt l'éclairage public,
- Création d'un compte Linky pour un suivi plus strict des consommations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La Tollevastaise : La 25^{ème} édition de la Tollevastaise se déroulera le samedi 8 octobre.
- Repas des seniors : Comme chaque année, le repas des aînés se déroulera le premier dimanche d'octobre, soit le dimanche 2 octobre. Les invitations ont commencé à être distribuées dans les boîtes à lettres des personnes concernées.
- CA Le Cotentin : M. le Maire expose à l'assemblée le diagnostic sur les services à la famille. Différents ateliers ont été mis en place sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité... L'objectif est de comparer les services offerts aux familles à l'échelle de Douve et Divette, afin de comparer avec les services proposés dans les autres territoires.
- Sonorisation de la salle du conseil : Des devis ont été demandés pour améliorer la communication lors des réunions, et ainsi faciliter la compréhension par tous les membres du conseil municipal des débats en cours. L'option d'une boucle magnétique sera également étudiée.
- Extension de la garderie : La subvention de la CAF pour ce projet n'a toujours pas été notifiée, ils sont en attente du retour de la CNAF, ce qui va inévitablement retarder le projet, car sans cette subvention, celui-ci ne pourrait être engagé.
- Forum des associations : Le forum des associations s'est tenu le samedi 3 septembre et a connu une forte affluence. Pour le forum 2023, l'idée d'un forum des associations au niveau intercommunal sera étudiée.
- Nettoyage du cimetière : Rendez-vous est donné aux bonnes volontés le samedi 22 octobre à 9h.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 9 novembre 2022 à 20h30.

Fin de la séance : 22h40